

Journal des traducteurs Translators' Journal

Dictionnaires canadiens, I Les dictionnaires bilingues

Jean-Paul Vinay et Pierre Daviault

Volume 3, numéro 3, 3e trimestre 1958

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1061495ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1061495ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0316-3024 (imprimé)

2562-2994 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Vinay, J.-P. & Daviault, P. (1958). Dictionnaires canadiens, I : les dictionnaires bilingues. *Journal des traducteurs / Translators' Journal*, 3(3), 109–113.
<https://doi.org/10.7202/1061495ar>

DICTIONNAIRES CANADIENS, I : LES DICTIONNAIRES BILINGUES

J.-P. VINAY, Montréal & P. DAVIAULT, Ottawa¹

"Every other author may aspire to praise; the
lexicographers can only hope to escape reproach, and
even this negative recompense has been yet granted
to very few."
SAMUEL JOHNSON

Dès les premières réunions de l'*Association canadienne de linguistique*, en 1954, il est apparu que le Canada manquait totalement des instruments de travail linguistique indispensables, que ce soit sur le plan de la *langue parlée* (Descriptions phonologiques, établissement de la norme) ou de la *langue écrite* (Descriptions morphologiques, établissement d'un lexique). Et puisque le Canada est, de fait, un état bilingue, les problèmes posés par ce manque d'ouvrages de référence se trouvaient multipliés par deux.

Du reste, il faut bien dire que le groupe français était, au départ, plus favorisé que le groupe anglais. En effet, l'étude du français a toujours passionné les Canadiens, qui y trouvent un double attrait, celui de mieux connaître leur langue et de mieux définir la part d'originalité qui leur revient dans l'évolution de cette langue. C'est ainsi que, pour ne citer que cet ouvrage, le *Glossaire du parler canadien*² offre au chercheur une source précieuse et abondante, sinon toujours définitive, des canadianismes les plus caractéristiques; il n'existe aucun ouvrage semblable pour le Canada anglais, et c'est là le souci de l'équipe anglaise dont le professeur Scargill vous entretient plus loin. Le *Glossaire* lui-même était l'aboutissement d'une assez longue lignée de travaux dûs à la plume de lexicographes et de linguistes souvent amateurs, mais persévérants et cultivés, qui se sont successivement donné pour tâche de définir les éléments du canadien français. Citons notamment Oscar Dunn, Sylva Clapin, A. F. Chamberlain, Louis-Philippe Geoffrion, Adjutor Rivard, Ernest Martin, Georges Roy, Léon Lorrain, et plus récemment Gaston Dulong, Jacques Rousseau, Marius Barbeau, Luc Lacourcière et W. N. Locke.

La grande majorité des auteurs de glossaires ou dictionnaires dont je viens de citer les noms se préoccupait surtout de *norme*, ne rapprochant qu'incidemment le français et l'anglais, démarche pourtant d'importance essentielle pour les traducteurs. Nous quitterons donc ce domaine, proprement canadien, du dictionnaire de définitions des termes régionaux, en évoquant le travail de J. Belisle, récemment présenté au public dans les 1390 pages de son *Dictionnaire général de la langue française au Canada*, sur lequel nous aurons l'occasion de revenir dans un prochain numéro, — et celui de l'équipe de la *Société du Parler français*, de Québec,³ qui continue, au sein de la Faculté des Lettres, de dresser des fiches lexicologiques sous la direction du professeur G. Dulong. Certaines de ces fiches font déjà l'objet de publications périodiques dans les livraisons de la *Revue de l'Université Laval*, en attendant qu'elles soient réunies dans un nouveau *Glossaire* révisé.

* * *

¹ Texte rédigé par J.-P. Vinay à partir de la communication faite par P. Daviault à la Société Royale lors de la réunion de juin 1956.

² Société du Parler français au Canada, *Glossaire*. Québec, l'Action sociale 1930. XIX-709 p. (Rivard, A., & Geoffrion, L.-P., directeur de l'édition).

³ A ne pas confondre avec la *Société du Bon parler français* qui a des buts sensiblement différents.

Aussi bien, le projet de dictionnaires bilingues qui prend corps actuellement au sein du *Centre de Recherches lexicographiques* de l'Université de Montréal concerne-t-il, non un état de langue en soi, mais la comparaison de deux langues. Le point de départ en a été trouvé dans cette idée fondamentale que le français et l'anglais, détachés de leur origine depuis un certain temps déjà, ont acquis des traits propres, des particularismes qui en font, sinon des dialectes autonomes, bien sûr, en tout cas des secteurs linguistiques distincts.

Cette constatation n'a rien d'étonnant. Toute langue transplantée au loin doit inéluctablement se transformer, sous l'effet de l'histoire et de la géographie. Or, les grandes langues de l'Amérique sont toutes des langues émigrées, que ce soit le français ou l'anglais, l'espagnol ou le portugais. Par des traits nouveaux comme par certains archaïsmes, ces quatre langues sont en fait des variétés nouvelles de leurs prototypes européens.

Nées au hasard des circonstances, ces variétés linguistiques finissent par acquérir une sorte de systématisation. C'est alors qu'il importe d'en faire l'étude méthodique et le classement. A vrai dire, notre dictionnaire ne prévoit pas un examen historique, géographique et morphologique complet du canadien français non plus que de son partenaire anglais. Nous nous proposons plutôt, en nous plaçant résolument sur le plan de la lexicologie comparée, d'effectuer un relevé de l'usage et des particularismes du français et de l'anglais parlés au Canada, d'abord à l'intention des Canadiens eux-mêmes, en second lieu à l'intention des lecteurs étrangers.

En effet, il est temps que nos variétés d'anglais et de français sortent de leur lieu d'incubation, et accèdent à la dignité de particularismes reconnus. Plus simplement, disons qu'il est temps qu'en dehors de nos groupes restreints, on puisse les comprendre. Il est temps également que les linguistes du monde aient à leur disposition un instrument de travail, pour incomplet encore qu'il puisse être, afin d'étudier et de comprendre nos littératures et notre civilisation. Voilà pourquoi la maison McClelland & Stewart, qui est à l'origine de la création du Centre, se propose de diffuser largement le dictionnaire à l'étranger, du moins dans les grandes bibliothèques et les institutions d'enseignement supérieur.

Mais le dictionnaire bilingue sur lequel nous travaillons est avant tout destiné aux Canadiens. Il a pour objet de leur faire connaître, dans le cadre traditionnel du français et de l'anglo-américain du XX^e siècle, les particularités valables de leurs langues. Un ouvrage de ce genre devrait pouvoir servir, non seulement à répandre la connaissance du français canadien ou de l'anglais canadien au sein de chaque groupe linguistique, mais aussi d'un groupe à l'autre. Sans évoquer ici la nécessité de travailler à l'unité nationale, ce qui est devenu un lieu commun, mais s'appliquerait avec exactitude en l'occurrence, qui ne voit l'avantage de cette formule pour la compréhension généralisée des textes écrits dans l'une ou l'autre des deux langues officielles du Canada, et cela, non seulement pour les traducteurs ? D'ailleurs, tout le monde n'est-il pas plus ou moins traducteur chez nous ?

Le dictionnaire bilingue sera donc, avant tout **un dictionnaire de traduction**. Tous les termes paraissant dans une section seront traduits et paraîtront dans l'autre section. En conséquence, si le dictionnaire doit être original à cause de la présence de termes particuliers au Canada, il le sera encore davantage dans la mesure où, pour la première fois, les traducteurs

disposeront d'un ouvrage présentant l'usage canadien et américain tout en donnant l'usage habituel européen (et n'oublions pas que *tous* les grands dictionnaires de traduction sont européens). Le terme "américain" ne doit pas surprendre ici : à cause de l'influence qu'exercent les Etats-Unis sur le Canada dans tous les domaines, particulièrement dans celui de la langue parlée et écrite, il était important de retenir, pour le dictionnaire, les termes et acceptions particuliers à cette langue que l'on appelle maintenant, à juste titre, l'*américain*.

Il ne faudrait pas croire, cependant, que les recherches du Centre portent exclusivement sur les deux grandes variétés linguistiques du Canada. Au contraire, nos fiches reflètent un dépouillement méthodique des publications générales et spécialisées de l'anglais et du français modernes, et présenteront aux lecteurs tous les termes d'emploi courant. Nous donnons à notre ouvrage ce caractère pratique, évidemment afin d'en accroître la portée, mais aussi parce que c'est là une démarche essentielle à notre propos. En effet, il est peu de mots qui ne présentent une certaine particularité au Canada, ne serait-ce que du point de vue phonétique; d'autre part, nous tenons à mettre à la disposition de l'utilisateur le résultat des recherches les plus récentes en matière de traduction. Cette dernière exigence tend à ajouter, aux termes d'emploi courant, un vocabulaire assez technique, dont il y a lieu de fournir les équivalents aux traducteurs.⁴

* * *

Après avoir ainsi esquissé les buts poursuivis par le *Centre de Recherches lexicographiques*, disons maintenant un mot de son fonctionnement. A cause des ressources qu'offrait l'Université de Montréal, c'est là que fut créé, en septembre 1955, le Centre où devaient s'accumuler des milliers de fiches, fruit des recherches du Secrétariat et des Membres correspondants. Au point de vue organisation matérielle, ce Centre se compose de deux pièces que l'Université a mises à la disposition de notre équipe et qu'on a meublées et outillées de façon à faciliter les travaux. Nos fiches se classent dans deux grands meubles d'un genre particulier, conçus spécialement pour recevoir par ordre alphabétique deux sortes de documents : les *cartes maitresses* et les *fiches de documentation* ou de *traduction*. Les premières sont des cartons assez raides, de 5 x 8, portant au coin supérieur gauche le mot qui fait l'objet d'un article séparé du dictionnaire. Viennent derrière cette carte des fiches, imprimées selon un modèle particulier, sur lesquelles les différents collaborateurs mettent leurs trouvailles, leurs problèmes, leur documentation. Différents sigles permettent de savoir si la fiche a été approuvée par le comité de rédaction, l'auteur de la fiche, la référence de la documentation, le report sur la fiche de langue opposée, etc. Le coin supérieur droit est réservé à la notation de la prononciation, qui sera donnée en transcription phonétique suivant les principes de l'*Association phonétique internationale*. Jusqu'ici, MM. G. R. Lefebvre et Donald W. Hamilton ont préparé la majeure partie des transcriptions phonétiques pour le français et l'anglais respectivement⁵. Les *rubriques techniques* (termes de commer-

⁴ On y trouvera également des définitions, dans la mesure où ces dernières s'imposent pour préciser un sens ou une acception. C'est dire qu'elles se présenteront surtout à propos des termes proprement canadiens et américains.

⁵ M. Lefebvre, qui est linguiste et dialectologue, a étudié en outre différents dialectes de langue d'oïl qui se rapprochent du canadien, en particulier le jersiais (Îles anglo-normandes). M. Hamilton est l'auteur d'une récente thèse sur *The English*

ce, termes scientifiques, vocabulaire de la publicité, etc.) ne sont pas classées directement dans le grand fichier, mais à part, de façon à pouvoir être vérifiées par des *membres correspondants* (en anglais, "consultants") qui seuls peuvent nous dire si tel ou tel vocable est utile dans un ouvrage destiné plutôt au grand public qu'à des spécialistes. En outre, on a constitué au Centre une bonne bibliothèque, composée surtout de dictionnaires et de glossaires français et anglais, — notamment les *Bulletins de terminologie* du Bureau des traductions d'Ottawa, ainsi que de revues courantes qui sont dépouillées et mises sur fiches : *Time*, *McClean's*, *Match*, *Jours de France*, *L'Ovale/the Oval*, la *Revue de l'Association canadienne de linguistique*, *American Speech*, le *Français moderne*, la *Classe de Français*, etc. Lorsque le dictionnaire aura paru, le Centre de Recherches lexicographiques ne disparaîtra pas pour autant. Il sert déjà à documenter l'enseignement de la traduction à la Faculté des Lettres; il sert à répondre à de nombreux coups de téléphone (pas toujours très clairs...) où le grand public de la traduction vient nous poser des problèmes qui ont la double caractéristique d'être urgents et toujours difficiles ! Il servira enfin à perpétuer les recherches en la matière, en vue de suppléments et d'éditions révisées qui tiendront constamment à jour le dictionnaire une fois publié. Le Centre devient ainsi peu à peu un organisme pratique de la Faculté des Lettres, peut-être le seul de ce genre en Amérique.

Trois "linguistes" forment l'équipe de direction du dictionnaire : J.-P. Vinay, qui en est le coordinateur et l'animateur au Centre même; P. Daviault et Henry Alexander, qui était à l'époque professeur à l'université Queen's. Ce dernier, à qui incombait la tâche de rechercher les néologismes et de noter les changements sémantiques pour l'anglais canadien et européen, a quitté l'équipe originale par suite de son départ pour l'Angleterre en 1957; il continue de fournir d'Europe des indications sur les nouveautés lexicologiques. P. Daviault tire de ses livres et de sa longue expérience de traducteur⁶ l'essentiel des canadianismes français et des nouveaux termes techniques que tout traducteur doit connaître. J.-P. Vinay rédige l'armature sémologique du dictionnaire, et fait des recherches en stylistique et en syntagmatique. Les matériaux amassés par les membres de l'équipe de rédaction sont notées sur les *fiches de documentation* qui passent entre les mains des secrétaires, pour être dépouillées, vérifiées et finalement versées aux fichiers. Un certain nombre de ces fiches proviennent des collaborateurs de l'extérieur, qui garantissent l'exactitude de termes souvent très particuliers, et dont le sens et la traduction sont susceptibles de changer rapidement. Quant à l'armature sémologique elle-même, elle est portée sur les *cartes* de carton, et reflète les listes de fréquence les plus usitées : celle de Thorndike & Barnhardt, la *General Service List* et ses dérivés pour l'anglais, les listes de Henmon, Vander Beke, celle de l'équipe française du "français élémentaire", pour le français. A ces matériaux de fond s'ajoutent ceux que nous pouvons relever dans des ouvrages spécialisés récents. Les canadianismes français et anglais sont extraits de

Spoken in Montreal, préparée sous la direction du Dr W. S. Avis, dont nos lecteurs trouveront, au prochain numéro du *Journal*, un intéressant exposé sur les problèmes phonétiques du canadien anglais.

⁶ Notamment en matière de lexicographie, comme en témoignent les *Bulletins de terminologie* auxquels nous faisons allusion plus haut. Le *Journal* compte publier désormais, à titre de rubrique permanente, des extraits de son ouvrage TRADUCTION, qui avait commencé de paraître dans la *Nouvelle Revue Canadienne*.

la documentation rassemblée par les auteurs eux-mêmes, trouvée dans les revues dépouillées au Centre ou fournies obligeamment par les collaborateurs ou "consultants".

Ici, certaines remarques s'imposent à propos du choix des canadianismes à porter sur fiches, notamment les canadianismes français. Nous n'entendons pas, en effet, accueillir n'importe quel mot, sous le simple prétexte qu'il existe au Canada. Nous rejetterons de propos délibéré les termes par trop corrompus, ceux qui tombent dans la vulgarité absolue, ceux qui sont nés d'une ignorance linguistique crasse, souvent sous la plume de quelque traducteur maladroit. Nous tiendrons, par contre, pour valables les termes qui ont surgi spontanément du milieu environnant, les archaïsmes en usage, les survivances dialectales. Pour préciser, nous mentionnerons, par exemple, *aviseur légal*, mais non pas *cauxer* ou *watcher* parmi les canadianismes français. Nous citerons *babiche* et *banc de neige*, mais non *groceur* et *taïre*. Nous indiquerons la répartition géographique de l'usage : on saura ainsi, à consulter le dictionnaire, que *poêle*, pour désigner l'appareil ménager qui se nomme *cuisinière* en France, est particulier au Canada.

Mais nous ne nous bornerons pas à ces notations. Au nom de l'objectivité scientifique, nous ne donnerons pas comme également valables toutes les formes relevées sur nos fiches. Un dictionnaire se doit de porter des jugements de valeur, ne fût-ce qu'en indiquant soigneusement les *niveaux d'usage* des termes employés. Nous ne nous ferons donc aucun scrupule à citer *aviseur légal*, mais pour signaler que cette expression est condamnable (conseiller juridique). A cet égard, comme dans tous les aspects du dictionnaire, nous cherchons à créer un instrument de travail immédiatement utilisable et non un recueil de curiosités. Ces décisions sur l'usage seront prises en conformité avec les normes en vigueur au Canada comme en France, ce qui représente forcément une part d'arbitraire. Les directeurs devront prendre leurs responsabilités, de même que tout auteur de dictionnaire depuis que la chose existe, et malgré l'ingratitude bien connue du public pour un travail précisément bien ingrat — comme nous le rappelait au début de cet article le célèbre lexicographe Samuel Johnson. S'entourant de toutes les garanties possibles, les auteurs du futur *Dictionnaire bilingue canadien* arrêteront leurs décisions avec l'espoir que les usagers feront confiance à leur expérience et à leur jugement.

Le Dictionnaire devrait être terminé en 1961. Il sera précédé d'une édition abrégée sur laquelle travaille actuellement une équipe dirigée par Gilles-R. Lefebvre et composée de Gilles des Marchais, Philippe Beuzelin, Lowell Williams et quelques étudiantes : Mlles E. Landriault, M. Draper, H. Crevier, M. Wermenlinger et C. Metcalfe. Le nombre des articles du grand dictionnaire s'élèvera sans doute à 80,000. On imagine sans peine ce que cela représente de fiches et de recherches ! Que soient remerciés ici les donateurs qui permettent de réaliser cette oeuvre, les autorités de l'Université de Montréal qui ont suscité le Centre, et surtout, comme l'indique d'ailleurs la dédicace du présent numéro, l'esprit d'initiative et le courage de la maison McClelland & Stewart, de Toronto, sans lesquels tout ce projet serait resté lettre morte, — sort affreux pour un dictionnaire, on l'avouera ! Que soient remerciés enfin tous les collaborateurs de l'extérieur, directs ou indirects, dont les recherches dans des domaines bien spécialisés auront permis que soit lentement façonné un instrument de travail qui se veut tout entier au service de la traduction.